



EVALUATION DE LA CHARTE FORESTIERE GORGES CAUSSES CEVENNES Plan d'actions 2015/2017

RAPPORT 2017



PROJET COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Table des matières

INTRODUCTION	4
METHODOLOGIE.....	5
BILAN DE L’EVALUATION	6
1. Evaluation quantitative	6
1.1. Les chiffres clés	6
1.2. Résultats quantitatifs par actions.....	7
2. Evaluation qualitative	17
2.1. La pertinence de la charte forestière :	17
2.2. La réalisation des actions.....	18
2.3. Le fonctionnement de la charte forestière	19
CONCLUSION	24
ANNEXES.....	25

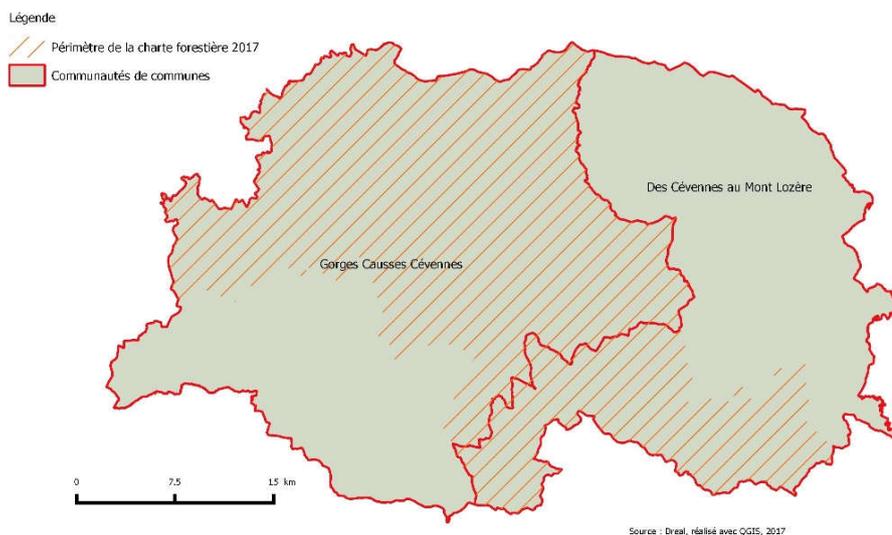
INTRODUCTION

En 2013, les élus de quatre communautés de communes situées au sud de la Lozère décidaient de s'unir pour élaborer une charte forestière. L'ambition était de valoriser le territoire en dynamisant le secteur forestier et en mobilisant les acteurs concernés autour d'un projet commun. Avec une surface forestière de 62% (en comptant les boisements lâches et garrigues boisées), l'enjeu était important.

Après un an et demi de concertation pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions, naissait **la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes pour la période 2015/2017** :

- ✓ 22 actions
- ✓ Une quinzaine de partenaires impliqués
- ✓ 1 temps plein dédié à son animation

Aujourd'hui, suite à la loi NoTre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le territoire se recompose. Les fusions des communautés de communes changent le visage administratif du territoire, et la charte forestière, intimement liée au travail des élus, doit s'adapter.



Les élus des deux nouvelles grandes communautés de communes ont donc décidé de s'associer pour continuer le travail engagé.

Cependant, avant d'élaborer un nouveau plan d'actions, il est nécessaire d'évaluer les résultats de cette première charte forestière de territoire, dans un but d'amélioration continue et pour mieux ajuster la politique de développement aux besoins et attentes des acteurs et du territoire. L'objectif est d'obtenir :

- ✓ Une meilleure compréhension des résultats : pourquoi certains résultats ont été atteints, d'autres non ?
- ✓ Une amélioration de la gouvernance,
- ✓ Un renforcement de l'approche territoriale du développement forestier,
- ✓ Un apport d'enseignements pour améliorer la performance de la charte forestière.

Ce présent rapport fait donc part de l'évaluation de la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes sur la période 2015/2017.

METHODOLOGIE

La méthodologie employée se base sur le guide d'évaluation des chartes forestières, réalisé par MC2 Consultants et commandé par le réseau national des Communes forestières. Cette méthodologie se base sur une évaluation quantitative et qualitative.

L'évaluation quantitative

L'évaluation quantitative a été réalisée à partir de la plateforme numérique « EVAL CFT », développée par l'association des Communes forestières.

Des indicateurs de contexte ont été remplis à l'élaboration de la charte et à la fin de la charte, permettant de quantifier les évolutions. Par exemple : surfaces de forêts gérées, nombre de propriétaires publics et privés, surfaces écocertifiées etc.

Des indicateurs de résultats pour les actions sont également complétés, permettant d'avoir une vision d'ensemble : combien d'actions permettent une mobilisation de bois ? Combien de maître d'ouvrages ont une action dans le cadre de la charte forestière, et qui sont-ils ? etc.



L'évaluation qualitative

Pour cette évaluation, deux outils ont été utilisés :

- ✓ D'une part, **un questionnaire « à cocher »**, a été envoyé par mail à tous les membres du comité de pilotage de la charte forestière, et par courrier à toutes les communes du territoire.

Ce questionnaire relativement court a pour but de mesurer des opinions et dégager des tendances générales (les enjeux de la charte sont-ils en adéquation avec les enjeux forestiers du territoire ? Quelles actions ont eu le plus d'impact sur le territoire ? Quelle est la plus-value de la charte ?)

- ✓ D'autre part, **des entretiens collectifs** ont été réalisés pour les acteurs ayant mené des actions dans le cadre de la charte forestière.

Ces entretiens collectifs servent à aborder des éléments précis, à recueillir l'opinion des acteurs en débattant des résultats, et en confrontant les discours. Les groupes ont été constitué sous plusieurs thèmes : partenaires financiers et institutionnels / Forêt publique et forêt privée / opérateurs économiques et accompagnant entreprises de la filière / élus référents de la charte forestière. Sachant que, pour des questions de calendrier, certains acteurs se sont mélangés.

Pour les élus, ces entretiens ont été réalisés par mail, ou téléphone pour une question de facilité dans une période d'activité intense suite aux fusions des communautés de communes.

Les grilles d'entretiens sont issues du guide de l'évaluation et ont été adaptées au territoire (voir en annexe les grilles d'entretien ainsi que les compte-rendu).

BILAN DE L'ÉVALUATION

1. Evaluation quantitative

1.1. Les chiffres clés

Données générales

Population	7 400 habitants (9 hab/km ²)
Nombre de communes	25 (départ) 20 (suite aux fusions de communes)
Nombre de communautés de communes	4 (départ) 2 (suite aux fusions de communautés de communes)
Surface totale	83220 ha
Surface forestière	52300 ha
Forêt privée	42900 ha
Forêt publique	9400 ha

Chiffres clés sur la gouvernance (2015/2016, l'année 2017 est en cours)

- ✓ La tenue de 2 comités de pilotage, et 1 réunion à mi-parcours intégrant les membres du comité de pilotage, avec une moyenne de 42% d'élus présents, représentant les collectivités territoriales,
- ✓ 7 comités restreints d'élus référents de la charte forestière,
- ✓ 26 acteurs impliqués (au titre de maître d'ouvrage et maître d'œuvre) dans les opérations en cours ou terminées, dont 19% d'associations et 8% d'entreprises de la 1^{ère} et 2^{nde} transformation,
- ✓ 1 ETP/an affecté à l'animation et au suivi-évaluation de la CFT.

Chiffres clés sur la réalisation des actions

16 actions en cours ou réalisées sur les 22 actions prévues. Pour rappel, les grands axes de la charte forestière sont les suivants :

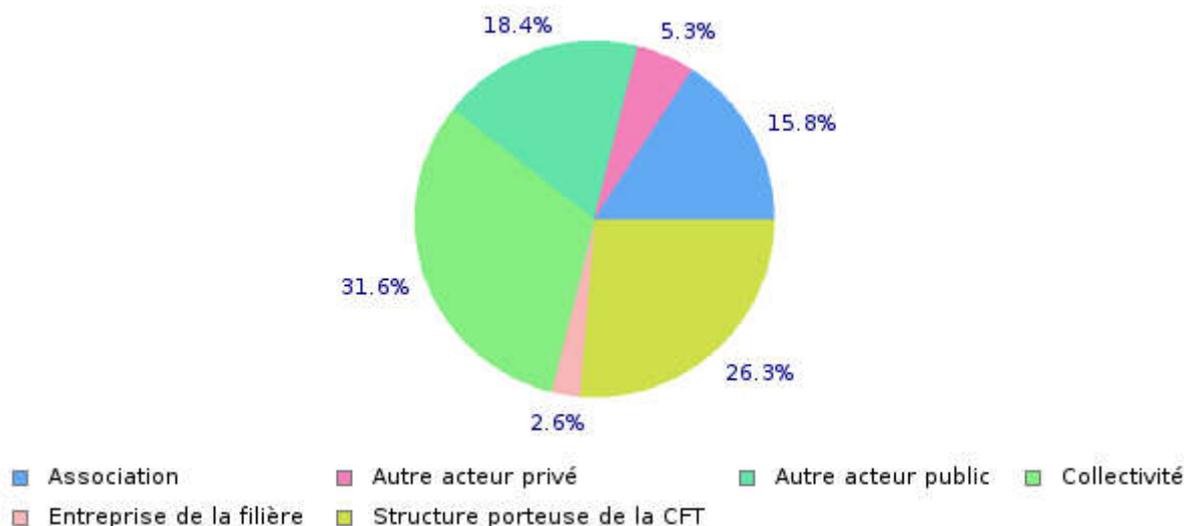
- 1/ Dynamiser la gestion forestière (en particulier chez les propriétaires privés)
- 2/ Gérer les interfaces (agriculture/forêt, risques incendie, multifonctionnalité)
- 3/ Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois
- 4/ Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Actions par grands enjeux	Nombre d'actions prévues	Nombre d'actions en cours ou réalisées	Coût des actions	Aides financières apportées pour ces actions	% d'aides
Dynamiser la gestion forestière	4	2	73471,22	50276,35	68%
Gérer les interfaces	6	4	83805	63758,4	76%
Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	7	6	176708,09	54828,63	31%
Augmenter les connaissances, se former, s'informer	5	4	107770,25	93600	87%
Total	22	16	441754,56	262463,38	

Attention, sur le tableau ci-dessus : sont pris en compte les coûts globaux des actions. Par exemple, sur un bâtiment, réalisé en partie en bois, sera pris en compte le coût total du bâtiment.

Qui sont les maîtres d'ouvrages de la charte forestière ?

Les actions de la charte forestière ont été portées par 20 maîtres d'ouvrages.



source : EVAL CFT Réseau des CFT / Communes Forestières <http://cft.fncofor.fr>

Graphique n°1 : Répartition des maîtres d'ouvrage de la charte forestière

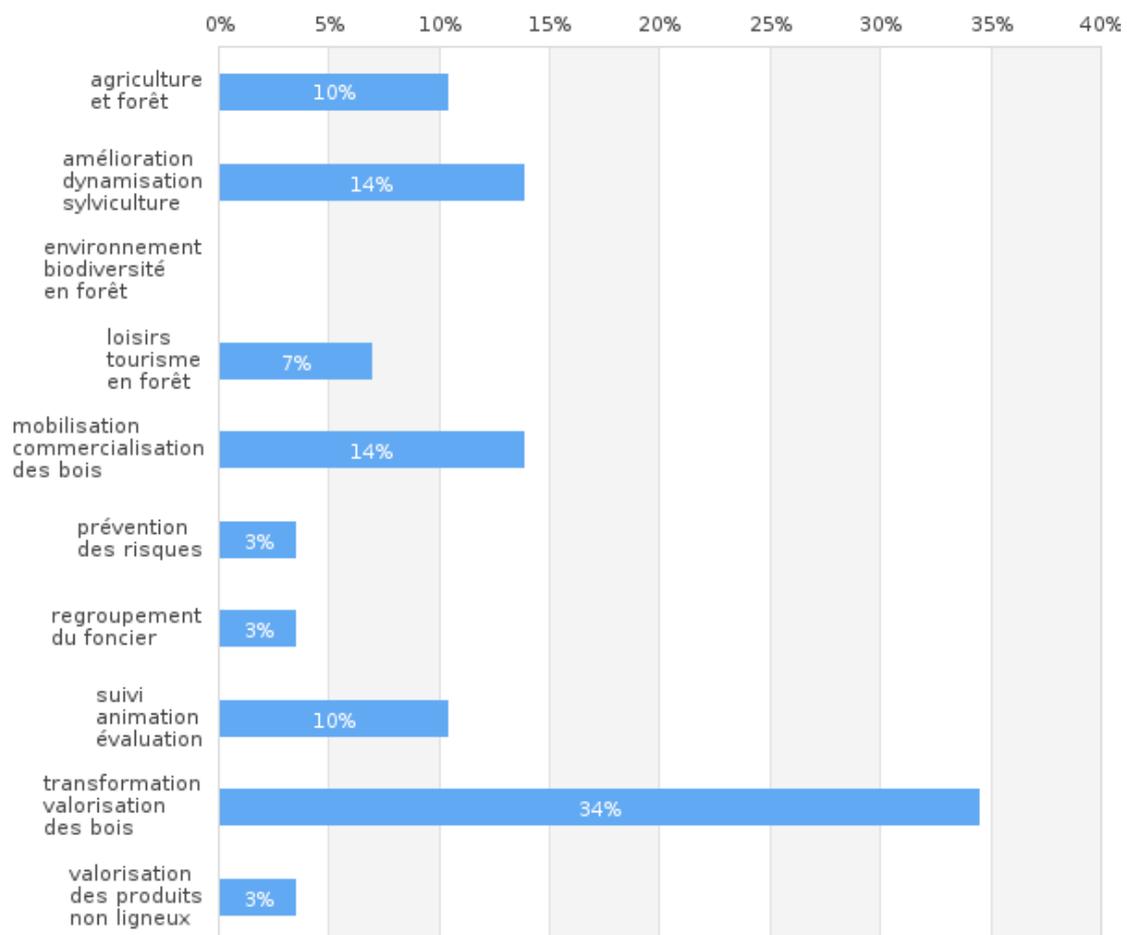
1.2. Résultats quantitatifs par actions

Quelles ont été les thématiques les plus traitées dans la charte forestière ?

Il est défini au niveau national plusieurs grandes thématiques permettant d'évaluer les chartes forestières :

- Agriculture et forêt
- Amélioration, dynamisation de la sylviculture
- Environnement et biodiversité en forêt
- Loisirs, tourisme en forêt
- Mobilisation et commercialisation des bois
- Prévention des risques
- Regroupement du foncier
- Suivi, animation et évaluation de la charte forestière
- Transformation et valorisation des bois
- Valorisation des produits non ligneux

Les résultats suivants se basent sur ces grandes thématiques, sachant qu'une action peut traiter de plusieurs thématiques : par exemple, une action de regroupement des propriétaires prendra en compte la thématique « amélioration et dynamisation de la sylviculture » et la thématique « mobilisation et commercialisation des bois ».



source : EVAL CFT Réseau des CFT / Communes Forestières <http://cft.fncofor.fr>

Graphique n° 2 : Répartitions des actions réalisées, selon les thématiques définies au niveau national (en %)

Ce graphique reprend les thématiques principales. L'environnement et la biodiversité en forêt a été traité, mais est reprise dans des thématiques secondaires.

Ce graphique correspond bien à l'évaluation qualitative (voir point 2.2), qui démontre que les actions ayant eu le plus d'impacts d'après le ressenti des acteurs, est l'action sur le développement du bois local dans la construction (action incluse ici dans le thème « transformation et valorisation des bois »).

Quels sont les résultats, actions par actions ?

Code couleur :



En projet



En cours



Terminée



Abandonnée

Nom	Axe	Maître d'ouvrage	Résultats	Chiffres clés
Action 1				
Regroupement des propriétaires, Phase 1 : définition de secteurs jusqu'à une réunion publique	Dynamiser la gestion forestière	CRPF	Identification secteur - cartographies Articles de presse Préparation cartographique pour la suite	Animation sur 3700 ha 55 personnes sensibilisées
Regroupement des propriétaires, Phase 2 : diagnostics, création de l'ASLGF	Dynamiser la gestion forestière	CRPF - Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	Création de l'ASLGF des forêts cévenoles	11 propriétaires engagés dans l'association pour 183 ha Volume prévisionnel : 4500 m3
Regroupement des propriétaires - phase 3 (PSG)	Dynamiser la gestion forestière	Association ASLGF		
Action 2				
Regroupement foncier	Dynamiser la gestion forestière	Validation par les acteurs (CRPF, Conseil départemental, SAFER) de travailler sur un regroupement sur le secteur de la nouvelle charte forestière.		
Nouvelle action : Création d'un groupement forestier sur un Bien Non Délimité (trentaine de propriétaires, 400 ha) sur la Malène	Dynamiser la gestion forestière	Commune de la Malène	Projet abandonnée suite au refus de quelques propriétaires	1 réunion publique ayant sensibilisé 13 propriétaires forestiers privés 24 rencontres individuelles de propriétaires sur un BND représentant environ 400 ha
Action 3				
Mise en place de chantiers d'exploitation en régie	Dynamiser la gestion forestière			

Code couleur :



En projet



En cours



Terminée



Abandonnée

Nom	Axe	Maître d'ouvrage	Résultats	Chiffres clés
Action 4				
Détermination de référentiels sylvicoles prenant en compte changements climatiques et stockage de carbone dans la châtaigneraie cévenole	Dynamiser la gestion forestière	CRPF	Guide pour les propriétaires	
Action 5				
Accompagner les agriculteurs pour la valorisation de leurs forêts (lien avec Terra Rural)	Gérer les interfaces	Chambre d'agriculture	Création de l'association Bois Paysan des Cévennes Action supplémentaire, non prévue au départ: Animation pour la mutualisation d'un broyeur (action finalement abandonnée)	1 réunion d'identification des besoins) 6 agriculteurs pour une visite en Ariège 14 agriculteurs engagés dans la démarche
Action 6				
Mettre en place un projet d'agro-foresterie (lien avec Terra Rural)	Gérer les interfaces	ALODEAR et communautés de communes Florac-Sud Lozère et de la Cévenne des Hauts Gardons	Formation sur l'agro-foresterie le 16/09/2016 Un rendu d'étude sur l'agroforesterie dans les Cévennes	10 participants dont 5 agriculteurs à une journée d'échanges 19 participants à la formation dont 13 agriculteurs 16 agriculteurs enquêtés
Action 7				
Valoriser le foncier par une animation autour de la trufficulture	Gérer les interfaces	Communauté de communes Florac-Sud Lozère - CRPF - Syndicat des trufficulteurs de Lozère	Rapport de stage de l'état des lieux de la trufficulture sur le territoire Restitution auprès des propriétaires et des élus en octobre 2016 Visite à Ispagnac pour trouver un terrain communal en juin 2016	20 personnes sensibilisées 25 trufficulteurs enquêtés
Action 8				
Elus et foncier : mettre en place une animation autour des espaces intermédiaires	Abandonnée, par un défaut de financement			

Code couleur :



En projet



En cours



Terminée



Abandonnée

Nom	Axe	Maître d'ouvrage	Résultats	Chiffres clés
Action 9				
Animation pour l'entretien ou l'amélioration des pistes DFCI par un exemple de piste multifonctionnelle	Gérer les interfaces	Structure porteuse de la CFT	Note sur la DFCI : rôles des acteurs sur le département Rencontre des communes du territoire Aide aux élus sur la coordination de leurs projets liés à la DFCI	21 communes rencontrées
Création d'une piste DFCI suite à une animation spécifique	Gérer les interfaces	Commune de la Salle-Prunet	Réalisation de la piste	5 km de linéaire amélioré
Action 10				
Mise en place d'un sylvetum (expérimentations sur le changement climatique)	Abandonnée, car le maître d'ouvrage pressenti a redéfini ses priorités			
Action 11				
Accompagner le développement du bois local dans la construction en réalisant un exemple de bâtiment public en bois local				
Préau	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	Commune de Moissac	Réalisation de la coupe pour la création du préau	26 m3 de bois mis en œuvre
Abri-bus		Commune de Cans&Cévennes	Note sur "favoriser le bois local dans les projets publics" Création d'un abri-bus	4 m2
Guinguette Florac-Plage		Commune de Florac-Trois-Rivières	Création d'une guinguette	5 m2
Maison du tourisme		Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Insertion de la traçabilité bois Massif Central dans le projet	

Code couleur :



En projet



En cours



Terminée



Abandonnée

Nom	Axe	Maître d'ouvrage	Résultats	Chiffres clés
Action 11 - suite				
Animation pour développer le bois-construction sur le territoire	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	Structure porteuse de la charte forestière	Veille sur le bois-construction Recensement des projets de passerelles bois Articles, communication Accompagnement de projets (notes sur le bois local) : Maison du tourisme, passerelles, Cévennes Eco-tourisme, compagnie Oeil du Renard, etc Mise en lien des acteurs Accompagnement des communes pour des aires de jeux en bois (GAL)	8 projets de construction en bois local émergés, 4 réalisés ou en cours de réalisation
Action 12				
Prospection sur les projets de chaudières au bois	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	CCI Mission bois-énergie	Sensibilisation des communes Informations aux adhérents de Cévennes-Ecotourisme	Sensibilisation des élus du territoire par la récolte des données sur les 25 communes Organisation de 3 visites de sites 1 projet émergé (note d'opportunité)
Action 13				
Accompagner l'approvisionnement local des chaudières bois publiques et privées	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	Communauté de communes Florac-Sud Lozère	Définition d'un projet de plateforme Sensibilisation	12 rencontres individuelles d'entreprises d'approvisionnement 1 réunion de cadrage avec 18 personnes dont 6 entreprises
Action 14				
Structurer une filière bois bûche (châtaigniers?) sur une communauté de communes - phase 1 (enquête)	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	Une analyse de la filière bois-bûches sur la communauté de communes réalisée et mise en relation des volontés des élus et des usagers	6 producteurs intéressés 76 consommateurs de bois bûches enquêtés 1 projet d'un agriculteur émergé
Actions supplémentaires non prévues au départ : Atelier relais bois-bûche (abandonné), forêt communale de Rousses (abandonné), accompagnement pour le village vacances de Moissac				

Code couleur :



En projet



En cours



Terminée



Abandonnée

Nom	Axe	Maître d'ouvrage	Résultats	Chiffres clés
Action 15				
Réalisation d'un guide/répertoire virtuel des produits bois et équipements disponibles localement sur le territoire	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois			
Action 16				
Monter un groupe d'échanges d'entreprises en vue d'une mutualisation d'outils de production et/ou le développement d'un produit de niche et/ou une massification de l'offre	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	Structure porteuse de la CFT	Veille des entreprises sur le territoire par des contacts réguliers Première réunion avec les entreprises lancées en soirée	5 entreprises ayant assisté au groupe d'échanges
Accompagnement des entreprises	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	Structure porteuse de la CFT et CCI	Accompagnement de quelques entreprises, avec un achat de matériel pour l'une d'elle	5 entreprises accompagnées dans leur projet 1 achat d'un combiné scieur-fendeur
Action 17				
Création de dessertes forestières en lien avec le schéma de desserte du Conseil départemental et de la volonté des élus (suite action de préfiguration)				
St Laurent de Trèves	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	Coopérative la Forêt Privée lozérienne et gardoise	Dossier et financements acceptés pour la création de la piste	16 propriétaires bénéficiaires dont un groupement forestier 4,1 km de piste améliorée Volume de bois mobilisable à 5 ans : 2015 Volume de bois mobilisable à 20 ans : 6400

Code couleur :



En projet



En cours



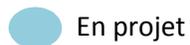
Terminée



Abandonnée

Nom	Axe	Maître d'ouvrage	Résultats	Chiffres clés
Action 17 - suite				
Groupement forestier du Bougès	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	Groupement forestier du Bougès	Dossier et financements acceptés pour la création de la piste	1 réunion ayant rassemblé 15 personnes dont 11 propriétaires forestiers 12 propriétaires bénéficiaires, dont 2 sections, l'ON et 1 groupement forestier 4 km environ de piste améliorée Volume de bois mobilisable à 5 ans : 4600 Volume de bois mobilisable à 20 ans : 16800
Animation globale sur la desserte	Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois	Structure porteuse de la CFT	Sensibilisation des élus Coordination des projets Lien avec le Schéma de desserte du Conseil départemental Recensement des points noirs avec les communes Recensement des tableau de classement des voies communales	21 communes rencontrées 3 projets particulièrement étudiés 1 réunion globale ayant rassemblé 14 personnes dont 5 élus 3 visites d'une coupe à câble réalisées (36 personnes présentes)
Action 18				
Mettre en place un plan de communication, des sessions de formations et de sensibilisations pour tous				
Réunions annuelles d'informations auprès des élus (COFOR)	Augmenter les connaissances, se former, s'informer	Structure porteuse de la CFT	Sensibilisation des élus	2 journées d'information 39 personnes ayant assisté à ces journées dont 22 élus
Information auprès des propriétaires privés	Augmenter les connaissances, se former, s'informer	Structure porteuse de la CFT	Sensibilisation des propriétaires privés	3 journées d'information 58 personnes ayant assisté à ces journées dont 39 propriétaires

Code couleur :



En projet



En cours



Terminée



Abandonnée

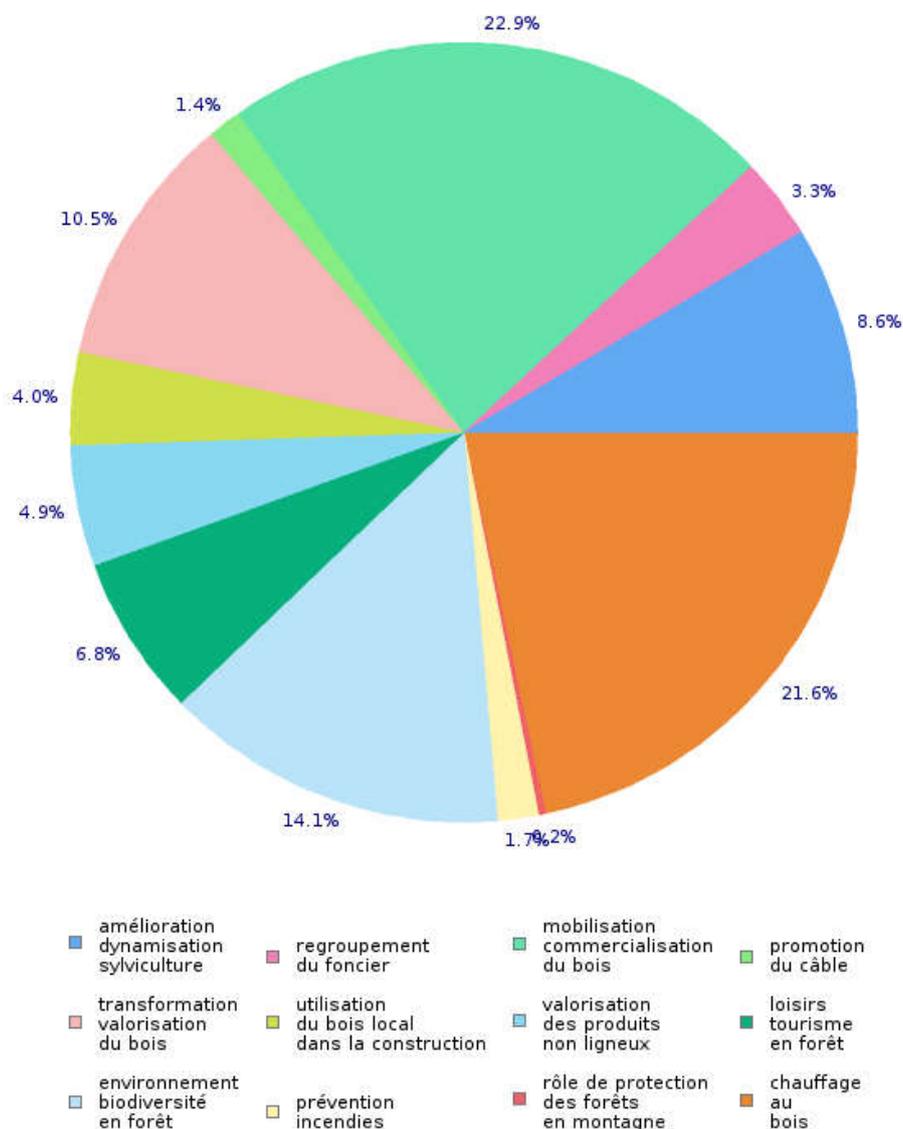
Nom	Axe	Maître d'ouvrage	Résultats	Chiffres clés
Action 18 - suite				
Communication	Augmenter les connaissances, se former, s'informer	Structure porteuse de la CFT	(2015/2016 : 2017 en cours) Création d'une émission mensuelle "des fermes et des arbres" Rédactions d'articles pour les journaux locaux et les bulletins communaux et intercommunaux Alimentation du site internet et du Facebook de la communauté de communes Florac-Sud Lozère puis Gorges Causses Cévennes	17 émissions "Des fermes et des arbres" 2 interventions sur des radios à rayonnance départementale, 2 interventions télévisuelles locales 1 reportage télévisuel régional, 6 articles "Nos Bois", 15 articles dans la presse locale, 8 articles pour les bulletins communaux et intercommunaux Alimentation site internet
Action 19				
Créer un évènement sur la forêt	Augmenter les connaissances, se former, s'informer	Structure porteuse de la charte forestière	Evènement - labellisé "journée internationale de la forêt"	1 semaine d'animations labellisées "journée internationale de la forêt" 13 activités proposées, 15 partenaires impliqués Une centaine de personnes ayant assisté
Action 20				
Concevoir des panneaux temporaires d'explication pour les chantiers d'exploitation	Augmenter les connaissances, se former, s'informer	Arfobois	Création des panneaux	150 panneaux réalisés (pour l'ex Région Languedoc-Roussillon)
Action 21				
Valoriser un sentier forestier	Augmenter les connaissances, se former, s'informer			
Action 22				
Animer la démarche charte forestière	Augmenter les connaissances, se former, s'informer	Structure porteuse de la charte forestière	Coordination et mise en œuvre des actions de la charte forestière Evaluation de la charte forestière Participation aux actions des partenaires Accompagnement global des élus	(2015/2016 ; 2017 en cours) 7 comités restreints d'élus 1 réunion technique à mi-parcours 2 comités de pilotage

Zoom sur les actions de sensibilisation

La sensibilisation est un sujet important dans les chartes forestières en général et dans la charte forestière Gorges Causses Cévennes en particulier. En effet, « avoir une culture forestière commune » était l'un des enjeux forts que s'était donné les partenaires et les élus.

Le graphique ci-dessous reprend les thématiques traitées dans les diverses actions de sensibilisation/information/formation : on remarque que la mobilisation et commercialisation du bois a eu une part importante (22.9%) dû notamment aux journées d'informations sur la desserte et la gestion forestière auprès des propriétaires privés. Ce thème est suivi de près (21.6%) par le chauffage au bois (plusieurs visites de sites organisées, ainsi que des sensibilisations sur le bois de chauffage).

Une diversité de sujet a été traité.



source : EVAL CFT Réseau des CFT / Communes Forestières <http://cft.fncofor.fr>

Graphique n°3 : répartition des actions de sensibilisation, par thème

2. Evaluation qualitative

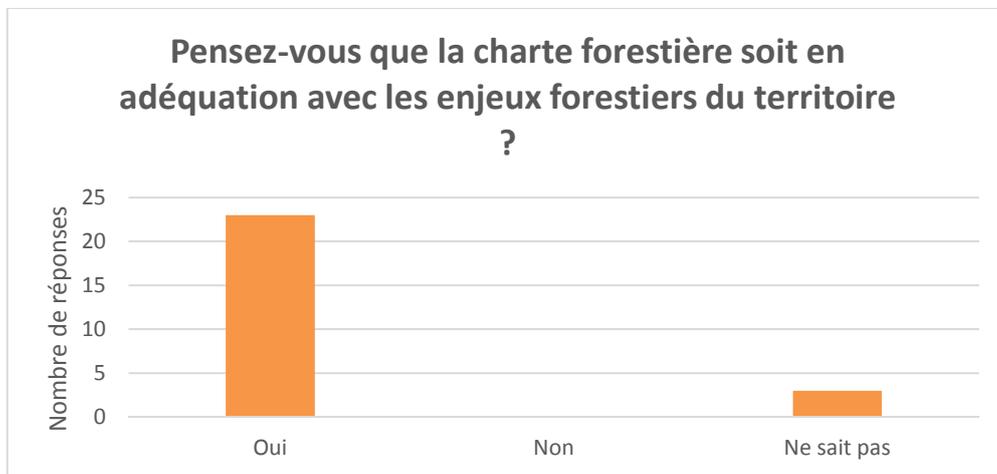
Cette évaluation s'appuie sur **26** retours de questionnaires dont **17 retours d'élus** ainsi que sur la contribution collective de **3** groupes d'acteurs (**13 personnes représentant 11 organismes**)

	Elus	Organismes forestiers	Autres organismes	Financeurs
Nombre de personnes interrogées	17	9	5	3

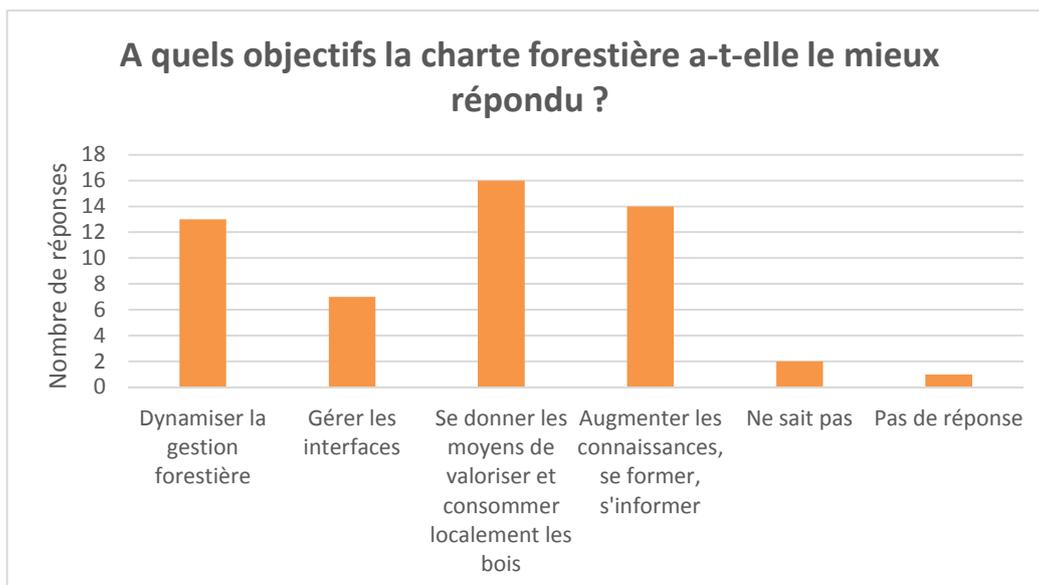
2.1. La pertinence de la charte forestière :

La charte forestière, dans ses grands enjeux, est-elle adaptée au territoire ?

La majorité des personnes interrogées s'accordent à dire que les enjeux de la charte forestière sont en adéquation avec les enjeux forestiers du territoire :



Graphique n°4 : Adéquation de la charte forestière avec les enjeux forestiers



Graphique n°5 : Réponse de la charte forestière à ses objectifs

La valorisation locale des bois et la communication/sensibilisation sont les deux axes qui ressortent des entretiens, mais aussi des questionnaires.

Ce résultat peut être mis en lien avec l'évaluation quantitative : les projets les plus nombreux, donc les plus visibles, étaient ceux liés au bois-construction et à l'information/sensibilisation des élus et des propriétaires.

D'autre part, en-dehors des grands enjeux et grands objectifs qui correspondent bien au territoire, il ressort des entretiens collectifs des avis différents quand on regarde plus en détail les sujets traités : certains pensent que les sujets strictement forestiers auraient dû être beaucoup plus traités alors que d'autres, au contraire, demandent à ce que des thématiques plus transversales, spécifiques au territoire comme la gestion des interfaces agriculture/forêt, soient mieux traitées.

De plus, la question environnementale ne paraît pas non plus toujours bien travaillée. Cette question a été diluée dans plusieurs actions sans en avoir une en propre.

De même, il serait intéressant de travailler sur la filière par l'entrée « métier ». En effet, le territoire est aujourd'hui maillé d'un tissu de petites entreprises, composées des métiers de toute la filière, de l'exploitation forestière à la 2nde transformation des bois. Cependant, se pose la question de la transmission (des personnes qui partent à la retraite sans remplaçants), et de la pérennité des compétences sur le territoire (des personnes qui s'installent mais ne restent pas).

Malgré ces différences d'opinions, les personnes s'accordent à dire que les grands objectifs ne sont pas à redéfinir.

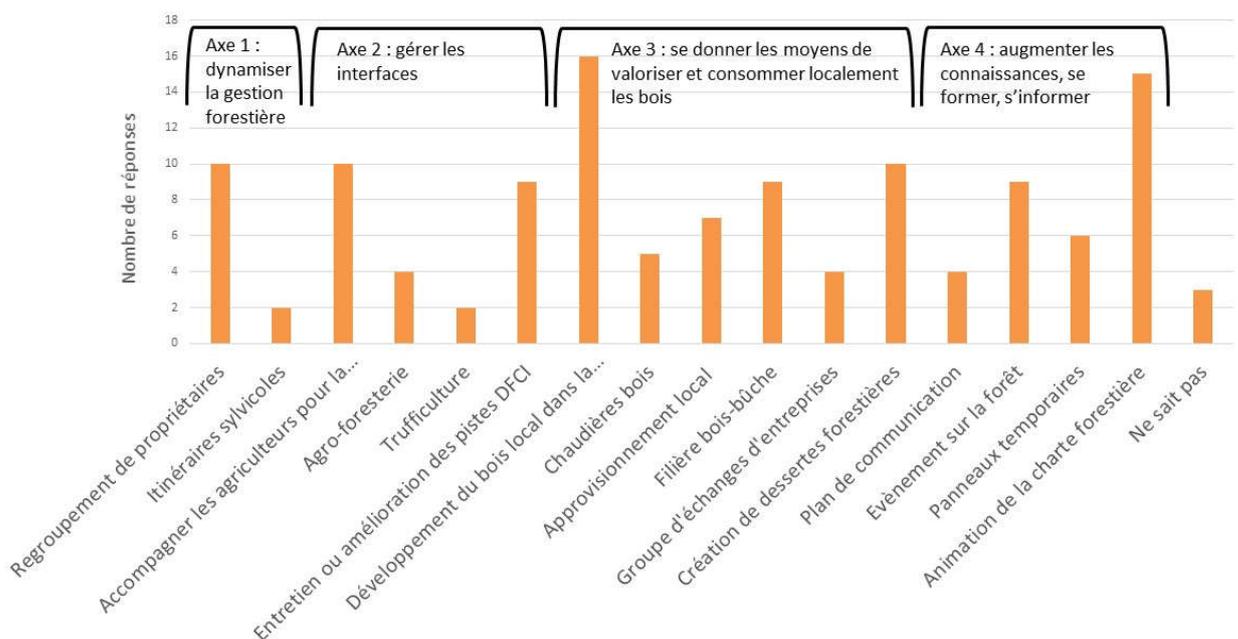
Dires d'acteurs

« L'axe 4 a été bien traité. C'est un des axes où il y a eu le plus de retours, même si la sensibilisation reste un travail de longue haleine ».

2.2. La réalisation des actions

D'après le questionnaire, les actions réalisées qui semblent avoir eu le plus d'impact sur le territoire :

Les actions ayant eu le plus d'impacts sur le territoire



Graphique n°6 : L'impact des actions de la charte forestière

La réalisation des actions dans le cadre de la charte forestière est perçue comme satisfaisante : tout n'a pas été réalisé, mais certains projets concrets ont vu le jour. Le manque de réalisation d'actions concrètes est un élément souvent cité, contrebalancé d'après certains par la « jeunesse » de la charte forestière, qui ne permet pas, sur un sujet comme la forêt qui doit être traité à long terme, de bien mesurer tous les résultats. Certains résultats sont peu visibles, comme la sensibilisation par exemple, mais comptent à long terme. D'autre part, les entretiens collectifs ont montré que le programme d'actions était dense, voire même trop ambitieux.

Dans les entretiens collectifs, les personnes interrogées sont unanimes : des actions ont été conduites à terme et même s'ils peuvent paraître restreints, les résultats sont néanmoins importants pour le territoire.

Certains soulèvent que ce sont les projets les plus simples à mettre en œuvre qui ont été réalisés. Le prochain plan d'actions devra donc s'attacher à traiter des actions plus spécifiques, et continuer le travail engagé pour percevoir des résultats plus probants.

Sur certaines actions, la plus-value de la charte forestière est plus tangible que sur d'autres : ce sont souvent des actions ayant besoin d'une coordination importante, avec plusieurs acteurs (exemple : événement « 1, 2, 3 Forêts ! »), des actions ayant besoin d'un temps d'animation supplémentaire (exemple : création de desserte) ou des actions ayant simplement besoin d'une première amorce, un « coup de pouce » (exemple : DFCI). La mise en lien des acteurs est un point important pour faire aboutir des actions concrètes.

Certaines difficultés dans la réalisation des projets sont soulevées, comme la difficulté de mettre en pratique les idées, à cause d'un manque de financement, d'une lourdeur dans le dynamisme collectif ou encore dans la nécessité d'implication d'un nombre plus important d'élus.

L'action la plus citée dans les questions ouvertes du questionnaire (donc citée spontanément) est l'action sur le regroupement des propriétaires forestiers privés. Il faut pointer que ce thème de regroupement des propriétaires pour une meilleure gestion forestière est une attente qui revient régulièrement dans les entretiens avec les élus sur le secteur cévenol.

Dires d'acteurs

« Il y a eu de vrais effets positifs sur le bois construction ».

2.3. Le fonctionnement de la charte forestière

Les moyens d'animation sont-ils adaptés ?

Pour rappel : L'animation est composée d'un poste à temps plein.

Les acteurs estiment que ce poste à temps plein est suffisant, et adapté. Certains voient dans cette embauche la démonstration de la volonté des élus de travailler sur la forêt : le territoire a peu de moyens, mais s'engage pourtant sur un poste.

Des craintes sont cependant soulevées pour l'agrandissement prévu du territoire : est-ce qu'un temps plein suffira ? Les actions seront à bien prioriser.

Quel est l'intérêt de l'animation ?

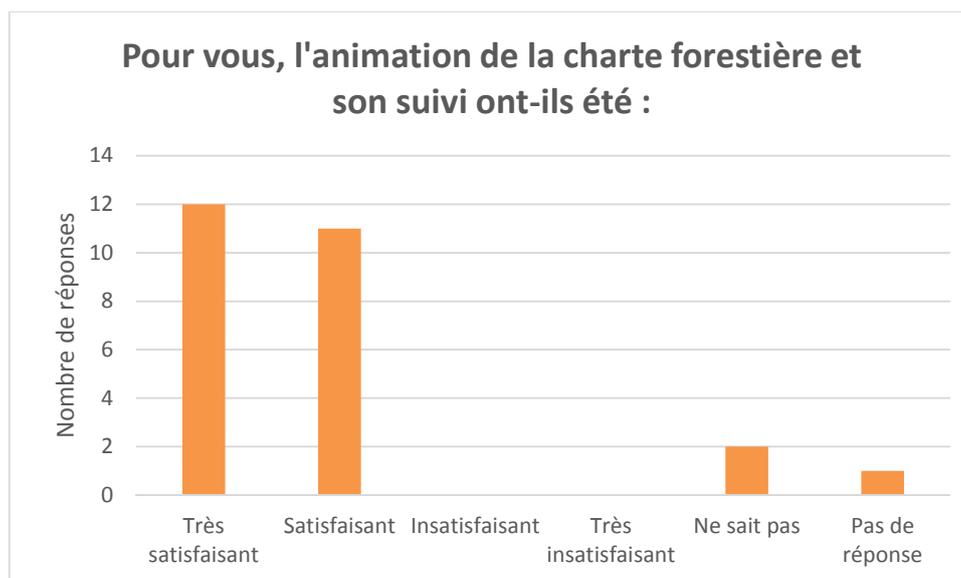
Toutes les personnes interrogées s'accordent à dire que l'animation est un point important de la charte forestière. Cette animation ressort d'ailleurs dans les deux premières actions ayant eu le plus d'impact sur le territoire sur le graphique n° 5 (ci-dessus). L'animation a notamment un rôle de catalyseur en permettant une réaction plus rapide des élus sur des projets forestiers ou liés au bois. Et elle permet de créer un réseau, important pour pouvoir faire aboutir des projets multi-partenariaux.

Certains projets concrets ont pu voir le jour grâce à une animation coordonnée entre plusieurs acteurs, ou une animation renforcée auprès des acteurs : pistes de desserte forestière, sensibilisation (événement « 1, 2, 3 Forêts ! ») par exemple.

Le travail de l'animatrice est vu comme étant complémentaire au travail des acteurs du territoire.

Les élus ont souligné que l'animation apportait une aide supplémentaire dans l'accompagnement de leur projet et de leurs besoins (recherches techniques, orientations vers les bons acteurs, aide sur les problématiques forestières, etc.). Ils indiquent que cette animation ainsi que l'information régulière apportée sur les sujets forestiers du territoire ont permis de faire prendre conscience des possibilités de gestion en forêt et de l'intérêt de la filière.

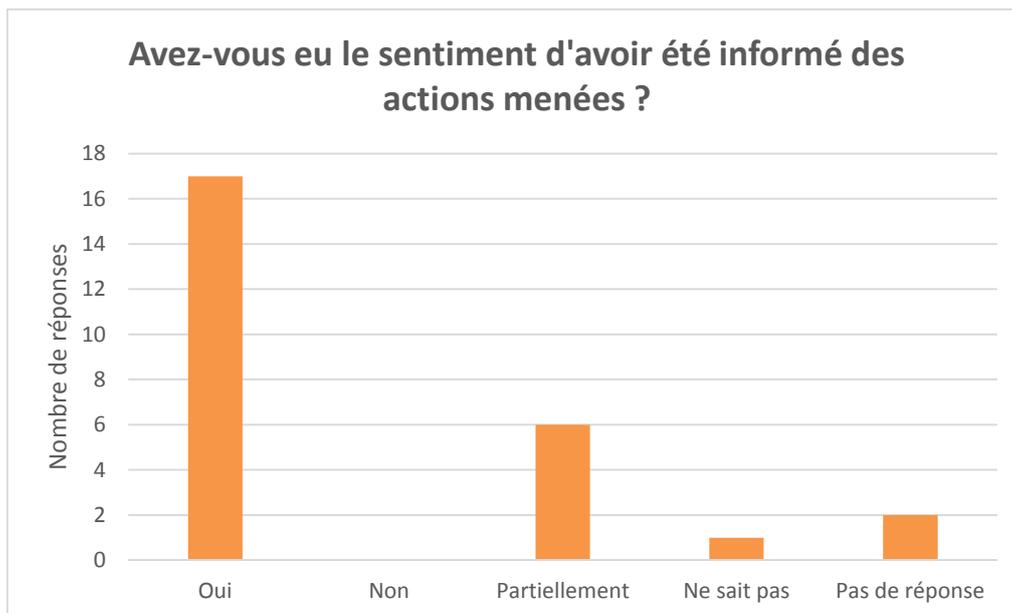
L'animation est jugée de qualité et satisfaisante.



Graphique n°7 : Animation et suivi de la charte forestière

La communication au sein de la charte forestière et vers « l'extérieur » est-elle suffisante ?

La communication, au sein de la charte forestière ou vers l'extérieur, est vue comme globalement satisfaisante. La plupart des personnes interrogées sont bien ou partiellement informées. Certaines initiatives existantes sont citées comme étant utiles : création de l'émission « des fermes et des arbres » sur Radio Bartas, alimentation de la rubrique « Nos Bois » dans la Lozère Nouvelle.



Graphique n°8 : Information des actions menées

Cependant, des améliorations seraient à apporter, notamment pour créer une cohésion plus grande entre les acteurs de la charte. La charte forestière a permis dans un premier temps de réunir autour de la table différents acteurs et les élus, mais il est noté un manque de dynamique collective : il faudrait travailler à renforcer les liens entre les différents partenaires pour monter de véritables actions communes.

- ✓ Pour améliorer la communication interne, quelques personnes recommandent la création d'une courte « newsletter » régulière. Elle permettrait de communiquer de façon positive sur les actions et les événements majeurs de la charte forestière, favoriserait la dynamique collective, ainsi que la perception globale des actions et impliquerait davantage les élus dans la démarche. Ceux qui ne peuvent assister à toutes les réunions pourraient ainsi suivre plus facilement les avancées du plan d'actions.
- ✓ Pour améliorer la communication vers « l'extérieur », il est demandé à ce que soient prises en compte les actions en cours dans le programme CévAigoual (ateliers du Parc national des Cévennes et travail de l'interprofession) en coordination avec les autres acteurs de la forêt pour éviter un éparpillement, et donc une incompréhension du grand public et des propriétaires forestiers sur les acteurs intervenant en forêt. Il faudrait également communiquer vers d'autres personnes en lien avec les élus comme les agents des collectivités.

Dires d'acteurs

« Dans la mesure du possible, il faudrait tenir au courant les partenaires des avancées des différents projets en-dehors du COPIL. »

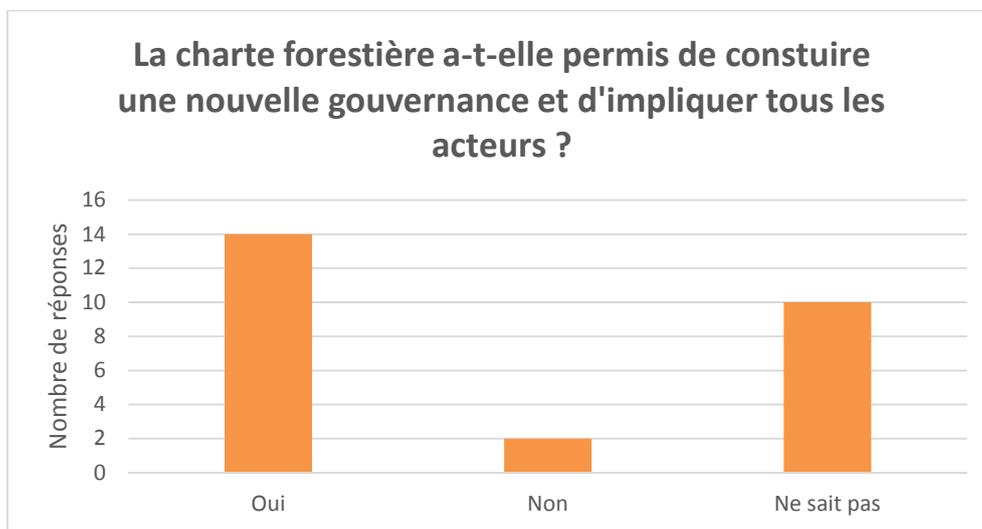
Les instances de gouvernance sont-elles adaptées et efficaces ?

Pour rappel : la charte forestière est composée d'un comité de pilotage et d'un comité restreint d'élus

Les instances de gouvernance paraissent adaptées aux élus et aux acteurs du territoire.

Il n'y a pas de souhait de créer un comité technique : il vaut mieux travailler en petits groupes sur des actions précises, et ouvrir alors aux acteurs qui auraient un intérêt dans l'action. L'efficacité s'en trouvera renforcée.

La fédération des acteurs, l'espace de dialogue, la mise en synergie sont les éléments les plus cités dans les questions sur la plus-value et les réussites de la charte forestière. Cependant, à la question plus précise de la création d'une nouvelle gouvernance grâce à la charte forestière, le résultat est beaucoup plus mitigé :



Graphique n°9 : Construction de la gouvernance

Ce résultat rejoint l'attente de certains d'avoir des actions plus collectives entre acteurs.

Quelle est l'implication des différentes parties prenantes (élus et organismes) ?

Les organismes forestiers et institutionnels s'impliquent dans la charte forestière et apparaissent comme facilitateurs : participation aux différentes réunions, aide technique sur l'avancée des projets, mise en œuvre des projets, etc. Il est toutefois soulevé un manque de vraie dynamique collective (actions communes entre plusieurs acteurs).

L'implication des élus est vue comme mitigée. L'appropriation de la thématique forestière est encore difficile même s'il est admis qu'un premier pas a été fait : la démarche de la charte forestière est portée et voulue par les élus, ce qui indique leur volonté. La présence aux réunions d'élus moteurs est louée, même s'il faudrait qu'ils soient plus nombreux. Certains craignent ainsi que la réduction actuelle du comité restreint d'élus à quatre représentants soit un nombre trop juste pour bien représenter les intérêts forestiers du territoire.

Des progrès sont à faire pour qu'une majorité d'élus perçoive le côté positif de la forêt, qui par sa fonction de production, engendre des emplois et de la valeur économique sur le territoire.

Il est admis que le travail réalisé dans le cadre de la charte forestière a contribué à faire prendre conscience du rôle de la forêt sur le territoire, et du rôle que les élus doivent jouer dans cette prise de conscience.

Il est noté parfois un décalage entre ce qu'attend le territoire et ses élus (travail sur une transversalité des thématiques) et certains organismes forestiers (travail sur l'économie et la production forestière).

Dires d'acteurs

« Il faut continuer à travailler dans le même sens : faire évoluer les représentations est un travail de longue haleine qui nécessite du temps ! »

CONCLUSION

Après plus de deux ans et demi de mise en œuvre, les actions de la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes commencent à montrer des résultats. Avec une vingtaine d'acteurs impliqués, du milieu public ou privé, des collectivités qui s'engagent à porter des projets et une sensibilisation plus importante des élus, la dynamique est bel et bien lancée.

En effet, la charte forestière a réussi à fédérer et réunir autour d'un même projet, des acteurs forestiers et des élus. La coordination des projets et la mise en réseau des différents partenaires a permis de faire émerger un certain nombre de projets, notamment autour du bois-construction ou de la desserte forestière. De plus, la communication qui commence à se mettre en place, la sensibilisation des élus et des propriétaires forestiers, ainsi que l'animation, importante d'après toutes les personnes impliquées, commencent à faire prendre conscience de l'intérêt de la forêt et de ses usages sur le territoire.

Par contre, il apparaît qu'un certain nombre d'éléments rendent difficiles la mise en œuvre des actions de la charte. La concrétisation des actions peut être compliquée, soit par le ressenti d'un manque d'implication des élus, soit par la difficulté de mobiliser collectivement sur un projet. Les moyens financiers ont également pu parfois manquer. Certaines actions n'ont donc pas pu voir le jour, et d'autres ont montré peu de résultats. Un décalage est également observé entre ce que peuvent attendre les élus sur des actions transversales d'aménagement de leur territoire et les organismes forestiers.

C'est pourquoi, dans l'avenir, il est nécessaire d'apporter une vigilance sur plusieurs points :

Tout d'abord, avoir conscience que la forêt est un sujet qui se traite à long terme. Les résultats ne se voient pas immédiatement, mais le travail doit continuer dans le même sens, pour que les projets puissent aboutir et que la sensibilisation puisse être profitable au territoire.

Puis, améliorer la communication positive des actions de la charte, que ce soit en interne (comité de pilotage, élus), ou en externe (vers la population ou les acteurs non impliqués directement). Cela peut passer par divers canaux de communication à définir ensemble. Cela améliorera d'autant plus la visibilité, et engendra une envie commune de travailler sur la forêt.

Egalement, les élus doivent prendre conscience que leur implication est importante : leur présence, leur volonté, et leurs projets motivent les partenaires forestiers, et apportent une envie de travail en commun. Malgré les baisses budgétaires, la réalisation de projets, même de taille modeste, ont un effet d'entraînement sur toute la filière.

Enfin, il faudra apporter une attention particulière au montage du prochain plan d'actions de la charte forestière : moins d'actions, mais plus ciblées sur des problématiques du territoire, pour créer une énergie collective. Il faudra prioriser les actions, et engager les moyens humains et financiers, notamment en les faisant correspondre aux aides financières actuelles. Le nouveau territoire plus vaste que va constituer la charte forestière est une opportunité pour monter des projets plus ambitieux, mais il faudra porter une attention particulière à la faisabilité réelle des projets.

L'évaluation de la charte forestière Gorges Causses Cévennes a montré que la première base a été construite : il est maintenant important de continuer ensemble dans cette même voie afin de faire de la forêt et de la filière bois un véritable atout pour le territoire.

ANNEXES

- ✓ Questionnaire
- ✓ Grilles d'entretiens pour les rencontres collectives
- ✓ Compte-rendu des entretiens

